



Local energy,
positive impact



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

31 DECEMBRE 2021



Les solutions énergétiques de FDE en production et en prospection



GAZ DE MINE



GAZ DE CHARBON



SOLAIRE
(PHOTOVOLTAÏQUE / THERMIQUE)

D'importantes ressources énergétiques sur les territoires



Les Hauts-de-France et la Lorraine



La Wallonie

Le groupe en quelques chiffres



21,5 MWH
CAPACITÉ
INSTALLÉE
EN 2021



PLUS DE 3 MILLION
TONNES
DE CO₂, EQ ÉVITÉES
PAR AN⁽¹⁾



9,1 M€
CHIFFRE
D'AFFAIRES
S1 2022

EBITDA

S1 2022 **5.673 K€**

S1 2021 **907 K€**

Résultat opérationnel

S1 2022 **4.793 K€**

S1 2021 **287 K€**

Résultat net⁽²⁾

S1 2022 **2.607 K€**

S1 2021 **102 K€**

INVESTISSEMENTS BRUTS

5,4 M€

CAPITAUX PROPRES⁽²⁾

58,4 M€

TRÉSORERIE DISPONIBLE

23,1 M€

RATIO D'ENDETTEMENT NET

44%

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

**ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE
DE L'EXERCICE 2021-2022** 4

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE 8

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 11

**PERSPECTIVES DU GROUPE POUR
L'EXERCICE 2022** 11

**RISQUES ET INCERTITUDES POUR
L'EXERCICE 2022** 12



ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2021-2022

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2021, La Française de l'Énergie (« FDE »), producteur d'énergie à empreinte carbone négative, a affiché à nouveau un **chiffre d'affaires en très forte progression** sur le 1^{er} semestre 2022, en croissance de **126%** par rapport au 1^{er} semestre 2021 et sur l'ensemble de ses activités, pour s'inscrire à **9,1 M€**.

Evolution des ventes entre les premiers semestres 2021 et 2022

€	H1 2022	H1 2021	Var.	Var. %
France - Gaz	4 910 096	1 113 229	3 796 867	341.1%
France - Electricité	3 181 222	2 466 917	714 304	29.0%
France - Chaleur	194 912	0	194 912	100.0%
Belgique - Electricité	816 635	439 755	376 880	85.7%
Total CA	9 102 865	4 019 901	5 083 037	126.4%

Activité Gaz (France)

Les revenus liés à la production de gaz triplent pour s'établir à **4,9 M€** grâce à une nouvelle progression des volumes de 100.571 MWh à **131.169 MWh (+30%)** et un prix de vente moyen du gaz en hausse de 11,07 €/MWh au S1 2021 à **37,43 €/MWh** au S1 2022. Les ventes de gaz représentent ainsi 54% du chiffres d'affaires au S1 2022.

Activité Electricité (France et Belgique)

Les revenus liés à la production d'électricité verte issue du gaz de mine s'établissent en forte hausse à **4 M€** (+ 38% par rapport au S1 2021). L'activité en Belgique représente désormais 20% du chiffre d'affaires électricité du Groupe.

Cette bonne performance est tirée par l'augmentation des volumes dans les Hauts de France (+31% avec notamment la contribution des deux cogénérations de Béthune) et des prix de vente de l'électricité belge favorables, atteignant **86,94 €/MWh** sur le semestre (contre 37,63 €/MWh au S1 2021), dans un contexte de reprise économique post-COVID.

Pour rappel, FDE bénéficie d'un tarif garanti avec obligation d'achat sur son activité de production d'électricité en France lui permettant de **décorrérer 35% de ses revenus** de la conjoncture économique et vend aux prix de marché en Belgique.

Le Groupe poursuit par ailleurs ses efforts auprès de l'administration wallonne pour pouvoir commercialiser les Certificats Verts obtenus en 2019 mais toujours en attente de crédit à sa filiale Gazonor Benelux. La valorisation potentielle de ces certificats qui n'est pas intégrée dans le chiffre d'affaires est estimée à près de 1,4 M€ par an.

Activité Chaleur (France)

Les nouveaux **revenus issus de la vente de chaleur** sur ce semestre, liés au site de Béthune et de la plus grande centrale de solaire thermique connectée à un réseau de chaleur à Creutzwald, s'élèvent à **195 K€** sur le semestre.

Cette très bonne dynamique de l'activité devrait se poursuivre tout au long du second semestre, grâce à la contribution des 15 cogénérations opérationnelles suite à la mise en production des extensions des sites d'Anderlues et d'Avion et la hausse continue des prix du gaz et de l'électricité.

EBITDA ET RESULTAT OPERATIONNEL

Dans un contexte de croissance du groupe et de remontée des prix de l'énergie, **l'EBITDA a été multiplié par plus de 5** sur ce semestre et atteint **5,7 M€** (comparé à 907 K€ sur le premier semestre 2021), avec une **marge d'EBITDA de 62%** (S1 2021 : 23%), au-delà des objectifs de marge du Groupe à fin 2022.

Cette belle performance est renforcée par une maîtrise continue des coûts opérationnels, dont la tendance se confirme à nouveau sur cet exercice. Le coût des biens et services par MWh a ainsi baissé de plus de 3% et s'inscrit à **12,84 €/MWh** (contre 13,26 €/MWh au S1 2021), confirmant la capacité du Groupe à développer son activité tout en maîtrisant sa structure de coûts.

A noter que la valorisation du Crédit Impôts Recherche et Innovation au titre de l'année civile 2021 est inclus en produit opérationnel pour un montant total de 191 K€. Le semestre comprend également un produit de reprise de provision non utilisée de 1,1 M€, lié aux coûts de démantèlement du site de Gazonor, initialement basés sur les données historiques au moment du rachat de la société en 2016 et dont l'évaluation a été revue par une partie indépendante et a conduit à un ajustement des actifs et passifs sur la base des résultats de cette étude.

Le Résultat Opérationnel enregistre ainsi une croissance spectaculaire, passant de 287K€ au S1 2021 à **4,8 M€** sur ce semestre.

INVESTISSEMENTS

Durant le premier semestre 2022, FDE a continué sa politique d'investissements renforçant son positionnement unique grâce au déploiement de nouvelles solutions énergétiques locales bas carbone en France et en Belgique, avec notamment l'installation de 5 nouvelles cogénérations de 1,5 MW sur les sites d'Avion (3 MW) et d'Anderlues (4,5 MW). Ces investissements de près de 2 M€ sur ce semestre ont permis d'installer ces unités au premier trimestre calendaire de 2022, avec un chiffre d'affaires attendu en S2 2022.

FDE a, par ailleurs, commencé la construction de la centrale photovoltaïque au sol de 15 MW à Tritteling-Redlach en Moselle avec plus de 2 M€ investis sur ce semestre.

TRESORERIE ET FINANCEMENT

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2021 atteint **23,1 M€**, en amélioration de **16,2 M€** par rapport au 30 juin 2021.

Cette forte amélioration s'explique par une activité opérationnelle porteuse et la levée de financements supplémentaires permettant le maintien d'une politique active d'investissements sur la période.

Les flux liés aux activités opérationnelles du Groupe ont été positifs sur l'exercice, avec un cash-flow d'exploitation avant variation du BFR de **4,9 M€** sur les six mois (1,1 M€ au S1 2021). Celui-ci a été positivement impacté par la hausse des volumes produits et des prix du gaz et de l'électricité en Belgique, tout en rationalisant le paiement des dettes fournisseurs et autres passifs d'exploitation.

Les flux liés aux investissements ont été négatifs et en augmentation sur l'exercice pour **3,6 M€**. Ces flux d'investissements confirment la croissance du Groupe, avec notamment les travaux pour l'extension du parc de cogénérations en France (Avion) et en Belgique (Anderlues 2) et le projet des 15MW de photovoltaïque au sol à Tritteling.

Les flux de trésorerie de financement sont positifs de **19,7 M€** par rapport à 3,0 M€ l'année passée, le Groupe ayant bénéficié de la conclusion de 2,5M€ de prêt obligataire participatif levé par sa filiale, FalkenSun, en août 2021 (afin de couvrir une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour son projet de 15MW de photovoltaïque) et de 25 M€ d'obligations vertes pour le développement de son portefeuille d'énergie bas carbone en France et en Belgique, octroyé par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM) en septembre 2021.

Le succès de ces financements prouve la pertinence du modèle de FDE reposant sur des solutions énergétiques à forts impacts environnementaux, économiques et sociaux sur ses territoires, tout en permettant au Groupe de limiter l'utilisation de ses fonds propres et **réduire significativement le coût de son capital**.

L'endettement du Groupe reste faible avec un ratio endettement net sur fonds propres s'établissant à **44% à fin décembre 2021** (comparé à 36% à fin juin 2021) - un niveau conservateur permettant néanmoins au groupe de financer sereinement son développement.

IMPACTS EXTRA FINANCIERS

Conformément aux articles L 225-102-1 et L 22-10-36 du Code du commerce, la présente section présente les conséquences sociales, environnementales et sociétales de l'activité du Groupe.

Pour mesurer les impacts extra-financiers, FDE s'appuie sur ses valeurs fondamentales d'excellence, de confiance, de respect et de responsabilité. Celles-ci s'appliquent à toutes nos opérations et à chacune des communautés où nous vivons et travaillons.

Guidé par notre Code de conduite et d'éthique professionnelle, FDE respecte ou dépasse les exigences de toutes les lois et normes applicables dans les communautés où nous opérons, à travers toutes nos activités dans chacune des régions de France et de Belgique. Ce faisant, nous nous engageons à un engagement transparent et respectueux avec nos parties prenantes, y compris nos investisseurs, employés, partenaires, fournisseurs et communautés.

Pour rappel, les aspects extra-financiers sont intégrés à toutes les facettes de notre groupe et se reflètent dans les domaines clés suivants :

- **La gouvernance et l'éthique** : FDE fait preuve d'une solide gouvernance d'entreprise, en amélioration continue avec un leadership qui donne l'exemple des normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité et un engagement fort pour le développement responsable de notre portefeuille d'actifs de production d'énergies valorisables en circuits courts, au plus près des besoins des territoires concernés. Notre modèle de leadership intègre efficacement des considérations éthiques, fiscales, environnementales et sociales dans tous les aspects de notre groupe, ce qui se traduit par l'excellence opérationnelle et la protection de notre capital humain, naturel, financier, opérationnel, intellectuel et de réputation.
- **Le capital humain** : L'engagement de FDE envers les hommes et femmes est ancré dans nos valeurs fondamentales : nous valorisons et prenons soin de nos employés, et pensons que chaque employé et partenaires mérite d'être traité avec dignité et respect. Nous reconnaissons les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et avons mis en place des politiques pour soutenir ces principes tout au long de nos opérations, y compris la création d'un lieu de travail juste et égalitaire. Nous encourageons nos employés à donner le meilleur d'eux-mêmes, et valorisons le travail d'équipe, la collaboration et l'innovation qui mènent à la création à la fois d'un lieu de travail agréable et d'une performance exceptionnelle de l'entreprise.
- **Santé, sécurité et environnement (HSE)** : FDE s'engage à mener ses activités de manière à protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, sous-traitants et du public tout en réduisant notre impact sur l'environnement. Notre vision est que notre culture HSE soit reconnue comme un modèle par notre industrie et nos parties prenantes, ce qui se traduit par un lieu de travail sain et exempt d'incidents. Chaque membre du personnel, y compris la direction, est responsable de la bonne application des principes HSE et est activement impliqué dans l'amélioration continue des performances HSE.
- **Les communautés** : FDE s'efforce de soutenir les communautés dans lesquelles la société opère en utilisant un modèle de valeur partagée. Nous travaillons à développer des opportunités économiques et d'emploi, à établir des relations positives et à contribuer à des partenariats significatifs et mutuellement bénéfiques qui renforcent à la fois la communauté et la capacité de notre entreprise. Notre approche en circuits courts favorise l'investissement local et contribue à la qualité de vie de nos communautés en soutenant les problèmes sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

L'illustration de la qualité des performances extra-financières du Groupe se traduit notamment par le classement ESG obtenu. Le Groupe a ainsi encore amélioré sa performance extra financière avec sa notation **Gaïa** Research qui évalue la performance ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) des entreprises cotées sur les marchés européens. Gaïa Rating est en effet l'agence de notation de référence pour les entreprises de taille intermédiaire françaises cotées. La notation des valeurs est réalisée sur plus de 170 critères extra-financiers qui portent sur l'Environnement, le Social, la Gouvernance et les Parties Prenantes Externes.

FDE obtient une **note globale de 65/100** et conserve son leadership parmi les PME du secteur énergétique. Pour la 5^{ème} année consécutive, la société enregistre une amélioration de sa notation Gaïa Research et se distingue notamment par sa politique sociale et en matière de gouvernance. Cette progression par rapport à la note attribuée en 2020 (62/100) confirme la **réalisation des engagements de FDE sur des sujets tels que l'amélioration de la gouvernance ou la lutte contre le changement climatique.**

Le Groupe est également le **seul producteur d'énergie à empreinte carbone négative** du fait des émissions de méthane que FDE capte afin d'éviter leur rejet à l'atmosphère.

Le gaz de mine s'accumule en effet dans les anciennes galeries des mines de charbon et remonte à la surface par les anciens puits de mine, avant de s'échapper à l'atmosphère s'il n'est pas récupéré. Ce gaz est principalement composé de méthane, un gaz ayant un **Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) 82.5 fois plus important que le CO₂ sur 20 ans** d'après le **dernier rapport d'évaluation du GIEC (AR6) publié en 2021**.

A ce jour, le Groupe est ainsi le plus important contributeur à l'effort de réduction de l'empreinte carbone de la Région Hauts-de-France, porté notamment par les 602 000 tonnes de CO₂eq évitées par an¹ sur les 4 premiers sites mis en production en 2018.

En Belgique, le captage du gaz de mine et sa valorisation sous forme d'électricité et, à terme, de chaleur, grâce à cinq cogénérations d'une capacité totale installée de 7,5MW, permet d'éviter l'émission de **808 000 tonnes de CO₂eq par an**, selon l'étude d'impact complet réalisée par **l'Université Polytechnique de Mons (UMONS) en 2022**. Cela correspond aux émissions de CO₂ d'une ville de 100 000 habitants soit l'équivalent de 2,7% de la population de la Région Wallonie².

En utilisant également le référentiel actualisé du GIEC (AR6) sur 20 ans pour le parc actuel en France³, l'activité de captage et de valorisation de gaz de mine du Groupe permet d'éviter plus de **3 millions de tonnes de CO₂eq par an**⁴, confirmant le rôle prépondérant de FDE dans la transition écologique européenne.

La production de chaleur à partir de la centrale solaire thermique de Creutzwald permet également à FDE de réduire de 560 tonnes par an l'empreinte carbone de ce territoire.

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

PROJETS OPERATIONNELS

Premier projet photovoltaïque au sol - Tritteling-Redlach (14.92 MW)

Le 20 octobre 2020, FDE a été lauréat d'un projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 14,92MW, lors du dernier appel d'offres solaire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Cette centrale sera implantée dans la région Grand Est, sur le site d'une ancienne décharge située à Tritteling-Redlach. Ce site produira 16 GWh par an sur une durée de 30 ans et permettra d'alimenter en électricité l'équivalent de plus de 7 000 personnes, soit près de 30 % de la population de la communauté d'agglomération (District Urbain de Faulquemont). La construction de la centrale a débuté ce semestre avec une mise en activité prévue au second semestre calendaire 2022.

L'obtention de ce projet confirme l'expertise de la Française de l'Énergie en matière de solutions énergétiques valorisantes pour le territoire et marque une étape clé du Groupe dans le déploiement de sa stratégie solaire puisqu'avec une capacité de 15 MW, la centrale est le plus important des six projets photovoltaïques sélectionnés pour la région Grand Est dans le cadre de cet appel d'offres CRE.

¹ Source : Etude INERIS janvier 2019

² Source: Banque Mondiale 2018

³ Source: FDE, sur la base de la certification INERIS 2019 actualisée avec un PRG de 82.5 et incluant le site de Béthune

⁴ Chiffres non certifiés à ce stade

Le Groupe a par ailleurs l'ambition d'ici fin 2023 de développer 100 MW de fermes photovoltaïques au sol dans le Grand Est et les Hauts-de-France, au cœur de ses bassins d'activités, afin de mettre à disposition des consommateurs locaux une énergie toujours plus décarbonée, produite en circuits courts.

Installation des 5 nouvelles cogénérations sur les sites d'Avion 7 et Anderlues

Afin de poursuivre son plan de développement qui verra à terme 49,5 MW de capacité électrique installée dans les Hauts-de-France et en Belgique, La Française de l'Énergie a installé en fin d'année 5 unités supplémentaires augmentant ainsi la capacité installée sur le site d'Anderlues de 4.5 MW et de 3MW sur le site d'Avion. Ces cogénérations rentreront en service début 2022, les 3 cogénérations d'Anderlues ayant commencé à produire dès janvier 2022. Cette augmentation très significative des capacités de production en Belgique se réalise par ailleurs dans un environnement de prix de l'électricité particulièrement favorable.

Les cogénérations supplémentaires prévues dans le cadre du plan de développement allant jusqu'à fin 2022 seront principalement déployées sur de nouveaux sites en France et en Belgique. Le Groupe continue de progresser sur les aspects administratifs liés à ces nouveaux sites.

Nouvelle certification des réserves de gaz du Groupe en Belgique

Le 20 septembre 2021, le Groupe a annoncé une augmentation de 29% des réserves de gaz 2P certifiées sur sa concession d'Anderlues, qui s'élèvent désormais à 358 millions de m³. Cette certification a été réalisée par DMT, l'organisme européen de certification des ressources et des réserves de gaz de mines qui accompagne le Groupe depuis plusieurs années.

Certifiées initialement à 277 millions de m³ en avril 2019, les réserves sur le périmètre de la concession d'Anderlues s'apprécient de 29% alors que 14 millions de m³ ont déjà été valorisés via les 2 cogénérations d'Anderlues à la date du rapport depuis leur mise en service en mai 2019.

FINANCEMENTS

Rachat du prêt Triodos et financement ING pour la phase 1 et 2 d'Anderlues

Le 30 juillet 2021, le Groupe a racheté le prêt en cours auprès de la banque Triodos. Un contrat de financement a été signé le 26 juillet 2021 entre ING Lease et Gazonor Benelux, couvrant le refinancement des deux installations de cogénérations d'Anderlues pour 2,9 millions d'euros et la mise en place d'un nouveau leasing financier de 6,3 millions d'euros avec ING Lease pour couvrir les besoins d'investissements des trois nouvelles cogénérations de la phase 2 d'Anderlues.

Financement Participatif de 2.5 millions d'euros pour le projet PV Tritteling

Le 25 août 2021, Falkensun a levé, sur la plateforme Lendosphère, 2,5 millions d'euros pour la construction de la centrale photovoltaïque de Tritteling-Redlach, grâce à 889 investisseurs et à la participation de La Nef, banque coopérative engagée dans la transition écologique (pour 0,85 M€).

Emission d'une première obligation verte de 40 millions d'euros

Le 15 septembre 2021, le Groupe a émis sa première obligation verte pour le développement de son portefeuille d'énergie bas carbone. Ce financement est octroyé par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM), l'un des principaux fonds d'investissement dans l'énergie et les infrastructures en Europe.

Cette obligation verte financera le portefeuille énergétique existant du groupe, actuellement composé de projets de gaz de mine et de projets solaires dans le Nord de la France et en Wallonie, et pourra être étendu à d'autres projets bas carbone comme l'hydrogène en Europe. Les projets financés sont en phase de construction, de développement ou dans le pipeline de projets du groupe dans le cadre de sa stratégie de croissance.

Le financement est qualifié de « Green Bond » et l'émission a ainsi été évaluée conforme aux Green Bond Principles de l'ICMA (International Capital Market Association) via une opinion d'EthiFinance, expert indépendant reconnu.

Le financement s'élève à 40 M€, composé d'une première tranche de 25 M€ qui a été mise à disposition au moment de la conclusion de l'obligation, et d'une deuxième tranche optionnelle de 15 M€. Le financement est octroyé au niveau de LFDE International SARL, filiale luxembourgeoise de LFDE, sans recours sur la société mère, FDE. L'obligation est donc structurellement subordonnée aux prêts seniors existants au niveau des projets individuels. Le taux d'intérêt est de 6% initialement avec une maturité de 7 ans, compte tenu de l'expérience de LFDE dans la construction et l'exploitation d'actifs de premier ordre avec des tarifs d'achat à long terme et à prix fixe.

Ce financement va permettre d'atteindre 49,5MW de capacité installée d'ici au 31 décembre 2022 et ainsi éviter 3 millions de tonnes d'émissions CO2eq annuellement grâce à la mise en œuvre de ces projets.

Evolution de la gouvernance d'entreprise

Suite à l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 30 novembre 2021, les mandats de Monsieur Jean Fontourcy et Madame Cécile Maisonneuve venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale n'ont pas été renouvelés.

Afin d'avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration, le Comité des Nominations et des Rémunérations travaille à la sélection de candidates pour les postes d'administrateurs de la Société et leur nomination, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration devant être à l'ordre du jour lors d'une prochaine assemblée générale.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nouvelle certification des réserves de gaz du Groupe dans les Hauts-de-France

Alors que 360 millions de m³ ont déjà été captés et valorisés sous forme de gaz et d'électricité verte depuis la reprise de Gazonor, cette nouvelle certification réalisée par DMT (groupe TÜV Nord) affiche désormais des réserves à 3,6 milliards de m³ (21.6 TWh), ce qui confirme le potentiel significatif de captage et de valorisation de gaz de mine sur les deux concessions détenues dans les Hauts-de-France, bien supérieur à l'objectif de 49,5 MW de puissance installée sur le bassin franco-belge d'ici fin 2022.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune nouvelle transaction avec les parties liées n'est intervenue au cours de ce premier semestre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le prêt actionnaire de 325 K€ signé en date du 13 novembre 2020 pour une maturité de 1 ans a été repayé en totalité en juillet 2021. Le prêt actionnaire NEL de 3.000 K€, mis en place au cours de l'année 2017, a également été repayé en octobre 2021.

La note 4.5 « parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés donne toutes les informations nécessaires quant aux transactions en cours avec les parties liées, leur nature et les montants à considérer sur ce semestre.

PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2022

Le Groupe confirme l'objectif d'une croissance soutenue avec la poursuite de son développement dans le captage et la valorisation en circuits courts du gaz, du renforcement de son activité solaire et du développement de nouveaux projets de production d'énergie permettant la réduction de l'empreinte carbone des territoires concernés par cette activité, en France mais aussi à l'international.

La production de bio GNL, de bio CO2, d'hydrogène bleu ou turquoise ainsi que les activités de stockage de CO2 apparaissent comme des segments particulièrement intéressants pour le Groupe.

FDE continue de développer sa stratégie axée sur la mise en place de solutions énergétiques afin de produire et valoriser les énergies locales en circuits courts et contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des territoires concernés par son activité. La crise du COVID et les récents rapports du GIEC ont à nouveau démontré tout l'intérêt du positionnement de notre Groupe qui permet une sécurité d'approvisionnement pour les consommateurs, une intensité carbone de l'énergie utilisée plus faible et une visibilité plus importante sur les prix de vente.

Le Groupe confirme ainsi son objectif d'atteindre **35 M€ de chiffre d'affaires annualisé d'ici fin décembre 2022 et une marge d'EBITDA de 45%**.

FDE a pour objectif d'atteindre d'ici fin 2022 une capacité installée de près de 50 MW de production d'électricité à partir du gaz de mine capté dans les anciennes galeries minières de France et de Belgique afin d'éviter le rejet à l'atmosphère de ce gaz fatal. Pour rappel, 1MW de capacité installée en électricité produite à partir du gaz de mine est équivalent à 3,6 MW d'éolien et 6,5 MW de solaire⁵.

FDE attache également une attention particulière à la mesure des impacts extra-financiers de son activité et ambitionne donc d'éliminer d'ici fin 2022, 7 millions de tonnes d'émissions de CO2 par an grâce à son activité de captage de gaz de mine qui permet d'éliminer une pollution inéluctable autrement.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, en accentuant les tensions sur le marché de l'énergie et notamment les prix du gaz et de l'électricité, met à nouveau l'accent sur la **nécessité d'une plus grande indépendance énergétique de la France**. Grâce à ses importantes réserves de gaz certifiées, FDE propose des solutions énergétiques résilientes, qui pourront être déployées rapidement une fois les autorisations administratives de l'Etat obtenues.

Le Groupe est ainsi le détenteur exclusif, en Lorraine, des plus importantes réserves de gaz onshore en Europe de l'Ouest, où un gaz d'excellente qualité s'est accumulé dans

⁵ Source : <https://opendata.reseaux-energies.fr/>; LFDE - données 2020 facteur de charge éolien : 26.35%, solaire : 14.65% - gaz de mine : 95%

les charbons à 1000 mètres de profondeur. Les volumes de gaz récupérables dans les conditions environnementales les plus strictes, comme démontré durant les différents tests de production réalisés, représentent plusieurs années de consommation française.

Le modèle vertueux développé par FDE présente des impacts positifs multiples et fournit une solution locale et résiliente, également créatrice d'emplois. Par ailleurs, selon l'étude de *l'Institut für Energie und Umweltforschung* de Heidelberg (Bade-Wurtemberg, Allemagne) réalisée en 2016, **l'usage du gaz lorrain a une empreinte carbone dix fois moins importante que le gaz russe importé.**

Enfin, l'inclusion du gaz comme énergie de transition dans la taxonomie européenne confirme le positionnement de ce gaz lorrain comme une énergie bas carbone, répondant aux enjeux environnementaux et économiques de la transition écologique.

Le Groupe espère par ailleurs matérialiser un nouveau chapitre de sa **croissance via une ou plusieurs opérations de croissance externes accretives pour nos actionnaires afin de renforcer la palette de solutions de production d'énergies permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre des consommateurs, industriels et particuliers.** La transition écologique étant très différente entre la France et les pays voisins, les opportunités à l'international résident notamment dans la production de gaz et le stockage afin notamment d'accompagner la sortie du nucléaire actée dans ces pays et d'accélérer la sortie du charbon.

L'ambition de FDE d'accélérer sa croissance et rentabilité en développant de nouveaux moyens de production d'énergies afin de fournir des solutions locales au réchauffement climatique, reste intacte et les 18 prochains mois ont pour objectif d'afficher toute la pertinence de son modèle unique.

RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2022

Par rapport aux risques présentés en partie 7 - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE de son rapport financier annuel tel que publié le 30 octobre 2021, le Groupe n'identifie pas de risque complémentaire qui serait à prendre en considération pour ses activités au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Parmi l'ensemble de ces risques, ceux considérés comme les plus importants sont les suivants :

- Evolution et volatilité des prix du gaz pouvant avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.
- Risque réservoir avec un endommagement du vide minier et un déplacement de la ressource par rapport au point de captage.
- Rendements de ses équipements industriels plus faibles qu'anticipés, notamment sur les sites de cogénérations, ne permettant pas d'atteindre les niveaux de croissance et de rentabilité espérés.
- Difficulté à obtenir des nouveaux financements dans les conditions et délais impartis pouvant freiner les projets d'expansion du Groupe et ses nouveaux projets.
- Evolutions non anticipées ou nouvelles contraintes réglementaires pouvant entraîner le retard ou la remise en question de projets de développement.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Julien Moulin
Président

Antoine Forcinal
Directeur Général

Christophe Charlier ^(a)

Alain Liger ^(a)

COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Christophe Charlier
Président

Julien Moulin

Alain Liger

COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Alain Liger
Président

Julien Moulin

Christophe Charlier

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS ^(b)
représenté par Laurence Fournier

BDO ^(c)
représenté par Sébastien Haas

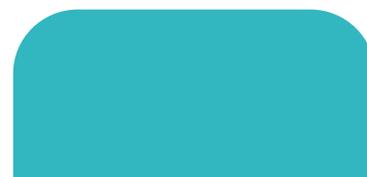
(a) *Administrateur indépendant*

(b) *Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.*

(c) *Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.*

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	15
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	15
BILAN CONSOLIDE	16
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	17
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	18
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES	19
1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	19
2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL	24
3. NOTES ANNEXES AU BILAN	30
4. AUTRES NOTES D'INFORMATION	40
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	49
DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	50



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 Décembre 2021	notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
		€	€
Chiffre d'affaires	2.1	9 102 865	4 019 901
Autre produits opérationnels	2.2	311 108	479 472
Coûts des biens et services vendus	2.3 / 2.4	-2 511 672	-1 939 929
Autres charges administratives et opérationnelles	2.3 / 2.4	-2 412 050	-1 691 113
Autres produits/(charges)		53 572	23 029
Dotations nettes sur provisions	2.5	1 128 820	15 752
EBITDA		5 672 642	907 113
Dotations aux amortissements et dépréciations		-879 524	-619 772
Résultat opérationnel		4 793 118	287 341
Produits financiers		10 158	324
Coût de l'endettement financier brut	2.6	-1 267 903	-344 700
Autres charges financières	2.6	-19 766	-38 999
Résultat avant impôts		3 515 607	-96 034
Impôts courants et différés	2.7	-935 987	168 168
Résultat net		2 579 620	72 133
Résultat net, part du groupe		2 607 050	102 131
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-27 430	-29 998
<i>Résultat par action, part du groupe</i>			
- Résultat de base par action		0,50	0,02
- Résultat dilué par action		0,50	0,02

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 Décembre 2021	notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
		€	€
Résultat net		2 579 620	72 133
-		-	-
Eléments transférables ultérieurement en résultat		-	-
Ecarts actuariels sur régimes de retraites		-3 046	0
Effet d'impôt		762	0
Eléments non transférables ultérieurement en résultat		-2 285	0
Résultat global		2 577 335	72 133
Résultat global, part du groupe		2 604 765	102 131
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-27 430	-29 998
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>			
- Résultat de base par action		0,50	0,02
- Résultat dilué par action		0,50	0,02

BILAN CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 Décembre 2021		31 décembre 2021	30 juin 2021
		€	€
ACTIFS			
Ecart d'acquisition		47 848	47 848
Actifs d'exploration	3.1	45 654 636	45 546 291
Autres immobilisations incorporelles		1 871	4 187
Droits miniers prouvés	3.2	24 374 401	24 508 782
Autres immobilisations corporelles	3.3	24 062 658	19 793 468
Actifs financiers non courants		1 571 146	1 832 976
Impôts différés actifs	2.7	1 837 201	2 090 138
Actifs non courants		97 549 761	93 823 691
Stocks		577 229	619 879
Créances clients et comptes rattachés	3.4	3 208 446	1 391 136
Autres actifs courants	3.4	3 949 686	4 148 165
Charges constatées d'avance et étalées	3.4	158 688	83 780
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.5	23 079 363	6 981 209
Actifs courants		30 973 411	13 224 170
Total Actifs		128 523 172	107 047 860
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	3.6	5 172 813	5 163 970
Primes	3.6	44 062 032	44 070 875
Autres réserves		6 552 256	5 799 149
Résultat net part du groupe		2 607 050	273 562
Autres éléments des capitaux propres		5 605	7 889
Capitaux propres - part du groupe		58 399 756	55 315 445
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-68 201	-40 770
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		58 331 555	55 274 675
Dette financière non courante	3.8	45 211 990	20 809 156
Provisions non courantes		3 014 949	4 231 336
Provisions pour engagements de retraite		41 096	33 532
Impôts différés passifs	2.7	6 412 729	6 379 871
Autres passifs non courants		284 125	509 401
Passifs non courants		54 964 889	31 963 297
Dette financière courante	3.8	3 848 272	6 303 162
Provisions courantes		117 371	109 571
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 926 296	2 848 929
Fournisseurs d'immobilisations		5 774 825	4 856 008
Autres passifs courants		3 559 965	5 692 220
Passifs courants		15 226 729	19 809 888
Total Capitaux propres et Passifs		128 523 172	107 047 860

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 Décembre 2021	notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
		€	€
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 579 620	72 133
Charge d'impôt courant et différé	2.7	935 987	-168 168
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles		879 524	619 772
Dotations nettes aux provisions		-1 128 820	-15 752
Plus/moins-value sur cessions d'actifs			
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	4.1	-2 772 917	-304 154
Variation du BFR - autres actifs et passifs	4.1	-2 051 822	578 524
Charge sur plans d'attribution d'actions		315 902	66 744
Coût de l'endettement financier brut	2.6	1 267 903	344 700
Impôt payé		-4 815	-4 815
Autres éléments non monétaires		109 750	167 889
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		130 312	1 356 872
Activités d'investissement			
Frais d'exploration immobilisés	3.1	-205 547	-226 877
Investissements corporels et incorporels	3.3	-4 954 433	-6 063 115
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		918 817	2 384 384
Subventions encaissées sur activités d'investissement	3.3	187 437	652 188
Acquisition/cession d'actifs financiers	3.8	434 810	29 286
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		-3 618 916	-3 224 135
Activités de financement			
Flux sur emprunts obligataires			
Emission d'emprunts et dettes financières (hors frais)	3.8	27 500 000	4 752 500
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.8	-6 124 387	-1 001 134
Autres dettes financières	3.8	-117 542	-530 039
Coût de la dette nette: intérêts payés		-743 804	-163 090
Frais payés sur emprunts		-786 250	-67 117
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		19 728 017	2 991 119
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		16 239 413	1 123 857
trésorerie nette à l'ouverture		6 839 950	3 767 479
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE		23 079 363	4 891 336

La trésorerie nette à la clôture présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé est constituée des comptes bancaires nets des concours bancaires courants, des comptes de caisse ainsi que de la part trésorerie issue du contrat de liquidité mis en œuvre par le Groupe.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Période de 6 mois close le 31 Décembre 2021	Actions		Capital	Primes	Autres éléments des capitaux propres	Résultat et autres réserves - part du groupe	Total capitaux propres - part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres de l'ensemble
	Nombre	Valeur nominale							
		€	€	€	€	€			
Au 30 Juin 2020	5 155 890	1	5 155 890	44 078 955	3 854	5 120 564	54 359 263	-60 594	54 298 669
Résultat net						102 131	102 131	-29 998	72 133
Autres éléments du résultat global									
Plan d'attribution d'actions gratuites						66 744	66 744		66 744
Autres variations						32 919	32 919	1 960	34 879
Augmentation de capital (actions gratuites)	8 080	1	8 080	-8 080			0		0
Au 31 Décembre 2020	5 163 970	1	5 163 970	44 070 875	3 854	5 322 358	54 561 057	-88 632	54 472 425
Au 30 Juin 2021	5 163 970	1	5 163 970	44 070 875	7 889	6 072 711	55 315 445	-40 770	55 274 675
Résultat net						2 607 050	2 607 050	-27 430	2 579 620
Autres éléments du résultat global						-2 285	-2 285		-2 285
Plan d'attribution d'actions gratuites						315 902	315 902		315 902
Autres variations						163 643	163 643		163 643
Augmentation de capital (actions gratuites)	8 843	1	8 843	-8 843			0		0
Au 31 Décembre 2021	5 172 813	1	5 172 813	44 062 032	5 605	9 159 305	58 399 755	-68 200	58 331 555

L'augmentation de capital pour 8,8 K€ intervenue sur la période de 6 mois clos le 31 décembre 2021 est liée à la constatation par le Président le 30 novembre 2021 de l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires du quatrième plan mis en œuvre en 2019 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 29 novembre 2019.

Suite à la réalisation de l'ensemble des conditions de présence et au terme de la période d'acquisition prévue par le Règlement du plan, 8.843 actions ont ainsi été attribuées, avec augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice à clore le 31 décembre 2021, soit la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021, ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FDE S.A. le 31 mars 2022.

Ces comptes ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 sur l'établissement des comptes intermédiaires ainsi qu'avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés semestriels condensés sont préparés selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour la préparation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021. En outre, les activités du Groupe ne sont pas considérées comme sujettes à une saisonnalité particulière sur une base annuelle et la comparabilité des comptes semestriels et annuels n'en est par conséquent pas affectée.

Par ailleurs, dans un contexte macro-économique et sanitaire encore marqué par la propagation du Covid-19, à la date d'arrêt de ces comptes consolidés semestriels, les activités opérationnelles du Groupe ont été peu affectées à ce jour par les conséquences de la propagation du virus. En particulier, toutes les installations sont gérées et contrôlées à distance et l'activité et l'organisation des équipes opérationnelles du Groupe a été adaptée pour faire face aux nouvelles contraintes réglementaires.

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2021. Aucune variation du pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées n'est intervenue au cours de la période.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales, hors Concorde Energy Inc. (dollar américain) qui ne présente pas d'activité au cours du semestre et des périodes comparables précédentes.

Les nouveaux amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire ont été pris en compte mais sans impact sur les comptes consolidés semestriels du Groupe au 31 décembre 2021 :

- Amendements à IFRS 4 : Contrats d'assurance – exemption provisoire d'application IFRS 9
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : En lien avec la réforme des taux interbancaires (« taux benchmark ») – phase 2
- Amendements à IFRS 16 : Allègements de loyers liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée de normes ou amendements dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2021.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert de la part de la Direction générale du Groupe le recours à des estimations, hypothèses et jugements qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés semestriels condensés et leurs notes annexes, notamment les actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés ou présentés à la

date de clôture ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils font l'objet d'une revue régulière par la Direction Générale du Groupe et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations. Certains de ces estimations, hypothèses ou jugements pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

La mise en œuvre de ces estimations, hypothèses et jugements dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés semestriels consolidés et de leurs notes annexes au 31 décembre 2021 concerne principalement la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation, l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières d'exploration, la dépréciation des actifs et la détermination de leur valeur recouvrable, les provisions pour remise en état des sites et provisions pour grandes révisions, la constatation des actifs et passifs d'impôts différés ainsi que l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

1.2. Règles et méthodes comptables

Ne sont présentées ci-dessous que les règles et méthodes considérées comme significatives au regard de l'activité du Groupe ou des événements intervenus durant ce premier semestre de l'exercice clôturant au 31 décembre 2021.

A/ Principes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, le Groupe retient la méthode de consolidation par intégration globale dès lors que les trois conditions suivantes sont cumulativement réunies pour démontrer le contrôle :

- La détention du pouvoir sur l'entité
- L'exposition ou les droits à des rendements variables sur l'entité
- La capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées, ainsi que les profits internes réalisés sont éliminés.

B/ Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction générale évalue la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus de ses ventes de gaz et d'électricité.

Les flux de trésorerie d'exploitation générés par le Groupe pour le premier semestre 2022 s'élèvent à 130 K€ contre 1.357 K€ au S1 2021. Au 31 décembre 2021, suite aux trois emprunts souscrits sur l'exercice, la trésorerie du Groupe était positive pour 23,1 M€.

Les prévisions et les estimations de la Direction du Groupe quant à sa capacité à poursuivre

son exploitation reposent en particulier sur les facteurs suivants : poursuite de la production de gaz et d'électricité chez Gazonor et d'électricité chez Gazonor Bénélux selon les plans et hypothèses prévus (évolution des prix du gaz en France et d'électricité en Belgique, quantité et qualité des volumes produits sur sites, capacité à injecter sur les réseaux), stabilité des charges générales et administratives, réalisation des opérations de maintenance et de grandes révisions nécessaires au bon fonctionnement de ses installations, notamment des cogénération installées dans les Hauts-de-France et en Wallonie.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements significatifs pouvant être initiés dans les douze prochains mois (dont l'installation de nouvelles cogénérations électriques dans les Hauts-de-France et en Wallonie et la fourniture d'électricité photovoltaïque dans le Grand-Est), le Groupe étudie l'obtention de diverses sources de financement.

Les prévisions réalisées par le Groupe jusqu'à fin décembre 2022, montrent que le Groupe générera suffisamment de trésorerie pour assurer la poursuite de ses activités.

Sur base de ces données et prévisions, le Groupe considère qu'il a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2022 et plus généralement pour les 12 mois à venir, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

C/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert d'un bien ou d'un service au client, ce transfert étant considéré comme intervenu lorsque le Groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les obligations de performances sont identifiées à l'origine et déterminées sur base des termes contractuels et des pratiques commerciales habituelles et ce après identification des contrats rentrant dans le champ d'IFRS 15. Les prix de transaction sont eux alloués à chaque obligation de performance au prorata de leur prix de vente séparé.

Les ventes de gaz, d'électricité et de chaleur sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients du Groupe, Total, EDF-OA, EDF Luminus, Dalkia et Enes.

D/ Impôts courants et différés

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt courant et la variation d'impôt différé depuis la date de clôture précédente. Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables, notamment la France et la Belgique.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture et applicable aux périodes au cours desquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés : les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement de taux est prise, et ce en résultat sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Aucune variation de taux n'a été constatée pour le premier semestre de l'exercice 2022.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs. L'ensemble de ces impôts différés actifs sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant constaté à l'actif du bilan. Au 31 décembre 2021, le montant des IDA non reconnus s'élève à 16,1 M€ dont 12,1 M€ sur l'entité LFDE International (Luxembourg) et 2,4 M€ sur Greenhill (Belgique).

E/ Dépenses d'exploration

Les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration. Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont également comptabilisées directement en charges de la période.

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- Le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - Le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
 - Le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charges.

F/ Subventions d'investissement

Conformément aux deux traitements comptables possibles selon la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

La subvention accordée par la Région Grand-Est pour un programme de recherche centré autour de la valorisation du gaz de charbon lorrain en circuits courts, en partenariat avec l'Université de Lorraine, est classée en « autres passifs non courants » depuis 2018 pour 250 K€, dans l'attente de définir la juste répartition des dépenses éligibles qu'elle couvre, entre

investissements d'exploration et charges de personnel.

Une subvention de l'ADEME notifiée le 29 novembre 2019 pour 1.304 K€ auprès de la société Cellcius est débloquée de façon progressive sur base des dépenses réalisées pour la réalisation d'un champs solaire thermique sur la commune de Creutzwald (Moselle). Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 2.363 K€, tandis qu'un montant de 1.044 K€ a été reconnu par le groupe au titre de cette subvention à la date d'arrêté de ces comptes consolidés semestriels. Cette subvention a été porté en diminution des couts activés à la clôture.

L'aide européenne du programme FEDER-FSE (Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen) a été attribuée à la société Gazonor pour un montant de 2,8 M€ en date du 24 octobre 2019 et accompagnant l'installation de 20 nouvelles unités de cogénération sur les concessions détenues actuellement par le Groupe dans les Hauts-de-France, afin de valoriser le gaz de mines récupéré en circuits courts et ainsi éliminer toutes les émissions de grisou sur l'ancien bassin minier de cette zone. Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 9.190 K€.

Une partie de cette subvention a été comptabilisée pour 446 K€ au 31 décembre 2021 dans les comptes consolidés, des investissements éligibles sur le projet Béthune ayant été soumis à cette date.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL

2.1. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 9.103 K€, se décomposant pour 4.910 K€ en ventes liées à la production de gaz, 3.998 K€ en ventes liées à la production d'électricité verte et 195 K€ en ventes de chaleur.

Les ventes de gaz, d'électricité et de chaleur en France sont réalisées avec les mêmes clients qu'au cours de l'exercice 2021, soit respectivement Total Directe Energie, EDF OA, Dalkia et Enes, tandis que l'électricité en Belgique est vendue à EDF Luminus.

La hausse constatée sur les ventes de gaz par rapport au premier semestre de l'exercice précédent provient de l'augmentation des volumes de production de plus de 30% ainsi que la hausse du prix moyen du gaz, celui-ci ayant évolué de 11,07 €/MWh à 38,22 €/MWh (+245%), suite à la reprise économique post Covid-19.

Les ventes d'électricité ont progressé avec la mise en activité de 2 cogénérations supplémentaires à Béthune, portant à 10 le nombre de cogénérations du Groupe en opération et l'augmentation des prix de vente de l'électricité belge atteignant 86,94 €/MWh sur le semestre (contre 37,63 €/MWh au S1 2021).

Le chiffre d'affaires consolidé est par ailleurs impacté par les ventes de chaleur suite à la mise en service en début d'année 2021 des centrales portées par Cellcius et Gazonor Béthune.

La décomposition du chiffre d'affaires semestriel est la suivante :

Décomposition du chiffre d'affaires	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Ventes de gaz - France	4 910 096	1 113 229
Ventes d'électricité verte - France	3 181 222	2 466 917
Ventes de chaleur - France	194 912	
Ventes d'électricité verte - Belgique	816 635	439 755
Chiffre d'affaires annuel	9 102 865	4 019 901

2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels enregistrés sur ce semestre concernent principalement la valorisation au 31 décembre 2021 de la déclaration des Crédit Impôts Recherche et Innovation au titre de l'année civile 2021 d'un montant de 191 K€ et de refacturations de services liées à certains projets menés durant le semestre.

2.3. Coûts des biens et services, charges administratives et opérationnelles

Le coût des biens et services vendus inclut les coûts de production directement liés aux ventes de gaz et d'électricité réalisées par les entités Gazonor, Gazonor Benelux et Gazonor Béthune et aux ventes de chaleur par Cellcius et Gazonor Béthune.

Coûts des biens et services vendus	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Achats stockés, petits matériels et équipements	276 062	95 773
Coûts d'électricité	1 017 606	833 051
Achats de gaz naturel - prestations GRT	150 973	148 417
Sous-traitance et prestations techniques	123 335	139 128
Entretiens et maintenance	671 064	501 233
Location équipement industriel	0	7 361
Autres coûts - transport, personnel extérieur	23 337	11 919
Charges de personnel	249 295	203 047
Total coûts des biens et services vendus	2 511 672	1 939 929

Les charges administratives et opérationnelles se décomposent elles de la façon suivante, principalement en lien avec les entités FDE et Gazonor :

Charges administratives et opérationnelles	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Locations	80 033	49 496
Honoraires	590 533	312 992
Etudes et recherches	69 665	60 524
Voyages et déplacements	34 906	36 780
Communication	24 011	100 101
Services bancaires	128 923	46 102
Assurances	113 751	89 887
Logiciel et IT	96 766	47 590
Autres coûts	181 566	58 212
Impôts et taxes hors IS	34 929	62 958
Charges de personnel	741 066	759 728
Actions gratuites	315 902	66 744
Total charges administratives et opérationnelles	2 412 050	1 691 113

Les honoraires sont essentiellement constituées de frais de conseils juridiques, experts-comptables et commissaires aux comptes, en augmentation par rapport au premier semestre de l'exercice 2021, compte tenu de l'activité de croissance du groupe.

Les frais d'études et de recherche montrent une baisse par rapport à l'exercice précédent et sont liés au développement de nouveaux projets, en particulier le projet d'extension des sites de valorisation du gaz de mines.

2.4. Charges de personnel

Les salaires augmentés des charges sociales du Groupe s'élèvent à 1.306 K€ sur le premier semestre 2022 (contre 1.029 K€ en 2021), suite à la hausse des effectifs sur la période, passant de 21 à 24 personnes.

Charges de personnel	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Salaires bruts	689 428	731 482
Charges sociales	300 934	231 293
Charge liée aux actions gratuites attribuées	315 902	66 744
Total charges de personnel	1 306 263	1 029 519

Le tableau inclut les mandataires sociaux et par entité, on dénombre 12 salariés chez FDE et 12 chez Gazonor.

2.5. Dotations nettes sur provisions

Dotations nettes sur provisions	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Provisions pour remise en état de site	-1 173 875	
Provisions pour litiges	41 050	-19 091
Dépréciation des stocks	718	3 339
Autres	3 287	
Dotations nettes sur provisions	-1 128 820	-15 752

Une reprise nette sur provision de 1.129 K€ a été constatée au cours du S1 2022, principalement liée à la réévaluation de la provision pour remise en état de sites chez Gazonor, pour un montant de 1.174 K€.

Cette provision avait été initialement basée sur les données historiques au moment du rachat de la société par le Groupe en 2016. Une évaluation a été faite par une partie indépendante au cours du semestre clos le 31 décembre 2021, conduisant à un ajustement des actifs et passifs sur la base des résultats de cette étude.

2.6. Charges financières

Les éléments constituant les charges financières sont les suivants :

Résultat financier	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Produits financiers	10 158	324
Coûts de l'endettement financier brut	-1 267 903	-344 700
Autres éléments	-19 766	-38 999
Total résultat financier	-1 277 511	-383 375

Le coût de l'endettement financier est constitué des charges d'intérêt et commissions sur les financements du Groupe et a connu une augmentation sur le semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 suite au rééchelonnement du prêt actionnaire NEL (désormais remboursé) et aux nouveaux emprunts participatif et obligataire mis en place respectivement par FalkenSun pour 2,5 M€ et LFDE International pour 25 M€ durant le semestre afin de supporter la croissance du groupe.

Les autres éléments contiennent notamment la charge de désactualisation liée aux provisions pour démantèlement et remise en état des sites.

2.7. Impôts courants et différés

Sur la période de six mois close au 31 décembre 2021, la charge d'impôt courant correspond à l'impôt estimé par le groupe d'intégration fiscale pour cette période (663 K€) et l'impôt sur la fortune minimum due par la filiale LFDE International située au Luxembourg, son montant étant identique à celui de l'exercice précédent.

Aucun autre impôt courant n'est dû par les autres sociétés du groupe au titre de cette période. Une intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} juillet 2018 avec FDE comme société tête d'intégration fiscale, comprenant également les sociétés Gazonor, Gazonor Holding, EG Lorraine, EG NPC et Gazonor Béthune (depuis le 1^{er} juillet 2020).

Enfin, aucun changement de taux d'impôt n'est intervenu au cours du premier semestre 2021, la loi de Finance 2020 promulguée en France ayant reconduit la législation existante en 2019, avec notamment la diminution progressive des taux d'impôt jusqu'à 25% au 1^{er} janvier 2022.

La charge d'impôt de ce semestre et du semestre comparable précédent se décompose de la façon suivante :

Charge d'impôt	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Impôt courant de l'exercice	667 448	4 815
Impôt courant	667 448	4 815
Variation des impôts différés	268 539	-172 983
Impôts différés	268 539	-172 983
Total charge d'impôt	935 987	-168 168

Analyse des impôts différés

Par source d'impôts différés reconnus au bilan, on retrouve principalement les déficits reportables existants ainsi que les droits miniers, de façon similaire à la période précédente. Une nouvelle source d'impôt différé concerne les profits latents sur opérations internes.

Ventilation et source des impôts différés au bilan	31 décembre 2021	30 juin 2021
	€	€
Déficits reportables	1 363 264	1 643 205
Actions gratuites	39 085	35 746
Certificats d'Economie d'Energie	31 147	33 263
IFRS 16 - Contrats de location	4 486	8 917
Provision pour engagements retraite	10 274	8 383
Profit latent sur opérations internes	388 945	360 624
Impôts différés actifs	1 837 201	2 090 138
Réserves minières	-6 045 690	-6 081 269
Provisions grosses révisions	-353 795	-296 337
Démantèlement Belgique	-3 043	-2 265
Crédit Bail	-10 200	
Impôts différés passifs	-6 412 729	-6 379 871
Total impôts différés nets au bilan	-4 575 528	-4 289 733

Les impôts différés sur déficits reportables ont été calculés au niveau de chaque société ou intégration fiscale le cas échéant, en se basant sur les perspectives de recouvrabilité individuelle. La réduction de cette base provient de profits générés par les sociétés du Groupe et l'utilisation de ces déficits reportables.

Au 31 décembre 2021, les déficits n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs représentent des montants reportables de 16,1 M€ dont 12,1 M€ pour la société située au Luxembourg et 2,4 M€ pour Greenhill (Belgique).

L'impôt différé passif constaté initialement sur les réserves minières suite à l'allocation du prix d'acquisition par FDE du groupe LFDE International / Gazonor est lui repris annuellement au même rythme que les amortissements sous-jacents.

Rapprochement du taux effectif d'impôt et du taux théorique

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique (Taux moyen de 26,5% en France) et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

Rapprochement taux effectif d'impôt et taux théorique	31 décembre 2021
	€
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 579 620
(Impôt sur les sociétés)	935 987
Résultat avant impôt	3 515 607
Taux d'imposition français	26.50%
Charge d'impôt théorique	-931 636
IDA non reconnus sur l'exercice	-156 883
Crédit d'impôt recherche	50 594
IDA Gazonor Benelux sur investissements	111 256
Autres	-9 317
Charge d'impôt dans le compte de résultat	-935 987

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Actifs d'exploration

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration.

L'augmentation de ces actifs d'exploration sur l'exercice est surtout liée aux travaux d'entretien courant effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre.

Au 31 décembre 2021, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 44,9 M€, ainsi que des coûts de remise en état de sites de 1,4 M€.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2021 et le 31 décembre 2021 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2021	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2021
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	41 642 075	201 289			41 843 364
Actifs - autres PER	2 594 195	4 258			2 598 453
Actifs - PER Anderlues	528 381	0	0	-63 386	464 995
Provision pour remise en état	1 385 770				1 385 770
Total - valeur brute	46 150 421	205 547	0	-63 386	46 292 581
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2021	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2021
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	0				0
Actifs - autres PER	-597 940	0	0		-597 940
Provision pour remise en état	-6 189	0	-33 815		-40 005
Total - amortissements et dépréciations	-604 130	0	-33 815	0	-637 945
Total - valeur nette	45 546 291	205 547	-33 815	-63 386	45 654 636

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration nets se composent comme suit :

Permis / concessions	Statuts	31 décembre 2021	30 juin 2021
		€	€
Bleue Lorraine (i)	<i>Demande de concession en cours</i>	41 843 364	41 642 075
Bleue Lorraine Sud (ii)	<i>Non-prolongation, recours contentieux</i>		
Bleue Lorraine Nord (iii)	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
La Grande Garde	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
Lons-le-Saulnier	<i>Arrêté de rejet</i>		0
Gardanne	<i>Arrêté de rejet</i>	0	0
La Folie de Paris (iv)	<i>Renouvelé jusqu'au 07 aout 2021</i>	2 000 513	1 996 255
Valenciennois	<i>Prolongé jusqu'au 24 octobre 2022</i>		
Poissonnière	<i>Concession jusqu'au 23 décembre 2042</i>		
Désirée	<i>Concession jusqu'au 23 décembre 2043</i>		
Anderlues	<i>Concession jusqu'en 2038</i>	464 995	551 316
Total - actifs d'exploration (valeur nette)		44 308 871	44 189 646

(i) La troisième période du permis exclusif de recherche dit Bleue Lorraine a expiré le 30 novembre 2018, date avant laquelle une demande de concession devait intervenir sous peine de ne plus pouvoir être jugée recevable. C'est dans ce cadre que FDE a effectué

une demande de concession le 26 novembre 2018, enregistrée par les services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en date du 28 novembre 2018, conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995, pour une durée de validité allant jusqu'au 1^{er} janvier 2040, soit 21 ans.

Le dossier est actuellement toujours en cours d'instruction à cette date, étant entendu que le silence gardé sur cette demande par l'administration pendant plus de trois ans vaudra décision de rejet, soit à la date du 11 juin 2022.

- (ii) Le permis Bleue Lorraine Sud avait fait l'objet d'une demande de prolongation en juillet 2016, demande rejetée par arrêté ministériel du 29 décembre 2017. Considérant que la date de ce rejet était postérieure au délai légal, FDE a engagé un recours contentieux en date du 10 septembre 2018 afin d'obtenir la prolongation de ce permis. Le recours contentieux a été rejeté par le tribunal administratif de Strasbourg le 22 juillet 2020, la Société n'a pas fait appel. Une demande indemnitaire est toujours en cours de finalisation.
- (iii) Suite à l'exécution du jugement du tribunal administratif de Paris du 25 octobre 2021 relatif au recours indemnitaire lié au refus fautif de l'Etat d'octroyer le permis Bleue Lorraine Nord, l'Etat versera en février 2022, un montant de 54.069,34 € correspondant au montant de la condamnation principale, des intérêts de retard et des frais irrépétibles.
- (iv) Le permis exclusif de recherche dit « La Folie de Paris » a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 31 janvier 2018 le prolongeant jusqu'au 7 août 2021, et ce au bénéfice de la société Concorde Energie Paris (arrêté du Ministre de la Transition Ecologique et solidaire et du Ministre de l'Economie et des Finances). Une demande de prolongation exceptionnelle de la troisième période a été réputée reçue par l'administration le 6 avril 2021. L'instruction suit son cours et une réponse est attendue d'ici le 27 septembre 2022. Le PERH reste valide durant la période d'instruction de la demande de prolongation.

A noter que le projet de forage Montaiguillon-1, a été validé par Arrêté Préfectoral le 15 décembre 2021.

Le Groupe a par ailleurs déposé au cours du semestre 9 demandes indemnitaires relatives à des demandes de permis exclusifs de recherches rejetées au cours d'exercices antérieurs pour un montant total de 1.313.695 K€ au titre des gains manqués et 615 K€ à titre subsidiaire au titre des frais exposés en pure perte. Aucun actif n'a été reconnu au titre de ces demandes dans les comptes intermédiaires.

3.2. Droits miniers

Les droits miniers constatés depuis l'acquisition par le Groupe de l'ensemble LFDE International / Gazonor font l'objet d'un amortissement annuel à l'unité de production, et ce en rapportant les quantités de gaz produites par les différents sites de Gazonor aux quantités de réserves détenues en début d'exercice.

Droits miniers	31 décembre 2021	30 juin 2021
	€	€
Hauts-de-France - Valeur brute	25 366 331	25 366 331
Hauts-de-France - Amort. et dépréciations cumulés	-1 181 824	-1 047 562
Anderlues - Valeur brute	199 866	206 822
Anderlues - Amort. et dépréciations cumulés	-9 972	-16 809
Droits miniers - valeur nette à la clôture	24 374 401	24 508 782

Au cours du semestre clos le 31 décembre 2021, un amortissement de 134 K€ a ainsi été constaté, sur base d'une production semestrielle de 1.71 BCF pour un volume de réserves de type 2P qui s'élevait à 309.72 BCF en début d'exercice.

Ces quantités de réserves sont établies sur la base du rapport provenant de DMT, en tenant compte du coefficient existant entre les quantités potentielles de production de pur méthane et celles de gaz mixte. La Direction du Groupe a également apprécié à la clôture la capacité de production sur la durée des concessions détenues.

Sur le site d'Anderlues, mis en service fin avril 2019, la valeur brute de 200 K€ correspond à l'actif de contrepartie de la provision pour démantèlement telle que constatée et mise à jour au 31 décembre 2021, actif amorti à l'unité de production.

3.3. Autres immobilisations corporelles

Variations - valeur brute	30 juin 2021	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2021
	€	€	€	€	€
Terrains	140 945	87 753			228 698
Constructions	1 839 723	16 588			1 856 311
Installations et outillages industriels	17 429 375	165 970	-450 285	-1 525 716	15 619 344
Autres immobilisations corporelles	72 748	2 543	-21 956		53 335
Immobilisations en cours	3 979 610	5 320 855		-99 110	9 201 355
Droits d'utilisation - IFRS 16	123 680				123 680
Total - valeur brute	23 586 080	5 593 709	-472 241	-1 624 826	27 082 722
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2021	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2021
	€	€	€	€	€
Terrains	0				0
Constructions	-270 180	-63 378			-333 558
Installations et outillages industriels	-3 300 655	-689 592		1 507 576	-2 482 671
Autres immobilisations corporelles	-98 108	-4 004		21 956	-80 156
Immobilisations en cours	0				0
Droits d'utilisation - IFRS 16	-123 680				-123 680
Total - amortissements et dépréciations	-3 792 623	-756 974	0	1 529 532	-3 020 065
Total - valeur nette	19 793 458				24 062 658

Les acquisitions du semestre concernent surtout les investissements suivants :

- Dans les Hauts-de-France, le groupe a engagé des investissements pour plus de 1,1 M€, encore en en-cours, pour le projet d'extension du site d'Avion avec 2 cogénérations supplémentaire ;
- Dans le Grand-Est, FalkenSun a engagé 2 M€ d'investissements pour son projet de photovoltaïque au sol ;
- En Belgique, des investissements supplémentaires sur ce semestre pour le projet de développement (phase 2) sur le site d'Anderlues et de Greenhill ont eu lieu pour environ de 1,1 M€.

3.4. Créances clients et autres actifs courants

Créances clients et autres actifs courants	31 décembre 2021	30 juin 2021
	€	€
Créances clients et comptes rattachés	3 208 446	1 391 136
Autres actifs courants	3 949 686	4 148 165
Charges constatées d'avance et étalées	158 688	83 780
Total créances clients et autres actifs courants	7 316 820	5 623 082

Le solde client est constitué presque entièrement au 31 décembre 2021 des factures du mois de décembre émises envers les clients Total Gas & Power, EDF Obligations d'Achats, EDF Luminus et Dalkia.

Les autres créances concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales.

3.5. Trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie - nette	31 décembre 2021	30 juin 2021
	€	€
Comptes bancaires	22 877 001	6 767 867
Part "liquidité" du contrat de liquidité	202 362	72 083
Total trésorerie nette	23 079 363	6 839 950

3.6. Capital social et primes

Au 31 décembre 2021, le capital social de FDE s'élève à 5.172.813 € et se divise en 5.172.813 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur le semestre, 8.843 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du quatrième plan mis en œuvre en 2019 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 29 novembre 2019. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, après constatation par le Président le 30 novembre 2021 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Aucune autre opération n'est intervenue sur le capital social depuis le 1^{er} juillet 2021.

Les primes d'émissions pour un montant de 44.062 K€ représentent la différence entre l'ensemble des primes d'émission liées aux opérations d'introduction en bourse du Groupe et de conversion des obligations précédemment émises, pour un total de primes de 45.374 K€, et le montant, net d'impôt, des frais supportés par le Groupe lors de l'introduction en bourse, soit 1.204 K€, ainsi que les impacts successifs des plans d'attributions d'actions gratuites pour un montant total de 108 K€.

3.7. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée générale de FDE en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social, délégation renouvelée par l'Assemblée générale du 29 novembre 2019 selon les mêmes conditions. Cette distribution d'actions gratuites doit se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Suite notamment à l'avis du comité des nominations et des rémunérations, un premier plan avait été décidé au 30 juin 2016 et a fait l'objet d'une attribution définitive pour 85.485 actions en novembre 2018 (sur 85.601 actions initialement allouées aux bénéficiaires).

Le Conseil d'administration en date du 30 juin 2017 a adopté le Règlement du Plan mis en place en 2016 et a déterminé les bénéficiaires initiaux du second plan pour 5.231 actions, attribués définitivement en décembre 2019.

Le troisième plan initié le 9 juillet 2018 a donné lieu sur l'exercice clos le 30 juin 2021 à l'attribution définitive de 8 080 actions. Le quatrième plan initié le 12 décembre 2019 a donné lieu sur l'exercice à l'attribution définitive de 8.843 actions

Deux autres plans ont été initiés au 4 septembre 2020 et 27 juillet 2021, prévoyant l'attribution d'actions gratuites réparties entre les salariés et dirigeants du Groupe, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 31 décembre 2021	Juste valeur (cours)
4 septembre 2020	9 791	9 791	15.3
27 juillet 2021	49 795	49 795	22.5

L'ensemble de ces attributions cumulées représentent un total d'environ 3,3% du capital, inférieur au plafond fixé dans le cadre de l'autorisation initiale.

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

En application de la norme IFRS 2, les avantages accordés dans le cadre de ce plan sont comptabilisés en frais de personnel.

Dans le cadre de ce plan d'actions gratuites destiné à tous les salariés et dirigeants mandataires sociaux, la valeur unitaire des actions est basée sur le cours de l'action à sa date d'attribution, avec prise en compte de l'évolution de l'effectif salarial bénéficiaire. La comptabilisation de la charge correspondante se répartit sur toute la durée d'acquisition des droits attachés à ces actions et ce à compter de la date d'attribution, c'est à dire la date à laquelle les bénéficiaires sont considérés comme en avoir été pleinement informés.

La charge constatée sur ce semestre s'élève à 315 K€ valorisés sur base des cours de l'actions à la date d'attribution, comparé à 66,7 K€ sur le semestre S1 2021.

3.8. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2021 sont les suivants, les trois derniers ayant été souscrits sur ce premier semestre de l'exercice 2022 :

Emprunt obligataire – Gazonor Holding et CAP3 RI

Emprunt obligataire de 3 M€ souscrit en janvier 2018 pour la filiale Gazonor de la part de CAP 3RI, société d'investissement dédiée à la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France. Cet emprunt a été obtenu au niveau de Gazonor Holding avec une échéance fixée au 31 décembre 2024. 6.383 obligations convertibles ont été émises, chacun des titulaires ayant la faculté d'exercer à tout moment, en tout ou partie, un droit de conversion à raison de 1 action de Gazonor Holding pour 1 obligation.

Une prime de non-conversion est incluse dans le contrat obligataire, son montant étant fonction de l'Excédent Brut d'Exploitation consolidé et de la dette nette consolidée selon une formule définie, avec un taux minimal de 3% l'an capitalisé.

Prêt bancaire – Gazonor SAS et Landesbank SAAR / Bpifrance Financement

Prêt bancaire d'un montant de 6,4 millions d'euros obtenu en date du 9 mai 2018 de façon conjointe auprès de Landesbank SAAR et de Bpifrance Financement, et ce au niveau de Gazonor, présentant une échéance au 02 avril 2024 avec amortissement par échéances trimestrielles. Les tranches de remboursement devant se réaliser au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont présentées parmi les dettes financières courantes.

Les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire :

- Un compte de réserve est constitué pour 725 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Landesbank SAAR servant pour la réserve du service de la dette et nanti au profit des prêteurs, et ce jusqu'à échéance du prêt. Ce compte porte intérêts au taux rémunérant des dépôts équivalents. Au 31 décembre 2021, ce compte de réserve figure dans les actifs financiers non courants.
- La société Gazonor s'engage à ne pas consentir de crédit, d'avance ou de prêt sous quelque forme que ce soit et quelque nature que ce soit, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à l'exception :
 - Des avances existantes aux membres du Groupe à la date de signature du contrat de prêt,
 - D'avances en compte courant ou de trésorerie au profit d'autres membres du Groupe autorisés par les prêteurs.
 - Des crédits et délais de paiement consentis à ses cocontractants dans le cours normal des affaires et dans la limite de 100 K€.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, dit ratio DSCR, et ce pour toute période de 12 mois s'achevant la fin de chaque exercice social. Il s'agit d'un ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « trésorerie potentielle générée / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,3. Au 30 juin 2021, le test de ce ratio est satisfaisant.

Prêt bancaire – Gazonor SAS et Bpifrance Financement

Emprunt souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1,34 M€, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

Prêt Garantie par l'Etat – Gazonor SAS et LCL et Société Générale

À la suite de la crise sanitaire du COVID-19 et la baisse des prix du gaz et de l'électricité en Belgique, la société Gazonor a obtenu en juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 1,6 M€ afin de renforcer sa trésorerie, notamment pour l'accompagnement de ses développements futurs. Cet emprunt octroyé par le LCL et la Société Générale porte un taux d'intérêt de 0,25% et a une durée de vie de 12 mois avec une option d'amortissement pouvant s'étendre jusqu'à 5 ans.

En date du 20 mai 2021 et 15 avril 2021, des avenants aux prêts ont été signés avec le LCL et la Société Générale respectivement pour étendre la maturité du prêt à 5 ans avec un début de remboursement après franchise d'un an.

Crédit-bail immobilier – FDE et Finamur (LCL)

Crédit-bail immobilier conclu le 21 octobre 2019 entre la société FDE et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont. L'achèvement a été réalisé fin 2020 et la société a pris possession des locaux au 3 décembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour FDE de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

Financement de Projet – Cellcius SAS et Caisse d'Epargne

Un emprunt a été souscrit par Cellcius auprès de La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe en date du 15 décembre 2020 et ce pour un montant nominal de 1,3 M€, visant au refinancement des coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald. Cet emprunt présente une maturité de 20 ans avec un remboursement trimestriel à partir d'Avril 2021, pour un taux d'intérêt de Livre A + 1% par an, soit 1,5% au 31 décembre 2021.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels : Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible / service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,15.

Prêt participatif – Gazonor Béthune SAS

Prêt participatif de 5,5 M€ souscrit par Gazonor Béthune SAS auprès de 1 708 prêteurs, afin de financer une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour son projet de production à Béthune. Près de 40% des fonds levés viennent des habitants de la Région des Hauts-de-France démontrant à nouveau la pertinence du modèle de circuits courts promu par FDE. Les tickets unitaires investis s'échelonnent entre 100 € et 500.000€.

Cette collecte divisée en deux campagnes distinctes de 2,25 M€, a dépassé son objectif initial en 2 mois de collecte. 55.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites en février 2021.

Ce financement présente une maturité de 4 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

Prêt participatif – EG NPC SAS

Prêt participatif de 3,3 M€ souscrit par EG NPC SAS auprès de 489 prêteurs et la Nef, coopérative bancaire éthique qui offre des solutions de crédit orientées exclusivement vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle, pour 1 M€, afin de financer son projet de construction de deux unités de cogérations sur le site historique d'Avion.

33.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites en juin 2021.

Ce financement présente une maturité de 5 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

Leasing – Gazonor Benelux et ING

Emprunt obtenu par la société Gazonor Benelux auprès de ING Equipment Lease Belgium, signé le 28 juillet 2021. Cet emprunt atteint un montant nominal de 2,9 M€ et porte sur le refinancement des deux cogénérations du site d'Anderlues, y compris un ensemble des coûts incorporels engagés, initialement financés par la banque Triodos. La maturité de cet emprunt est de 8 ans à compter du 29 juillet 2021, via échéances trimestrielles, avec un taux d'intérêt fixe de 1,6% par an et une option d'achat d'1% du montant de l'investissement.

Outre les garanties données par le Groupe et présentées en note 4.3 de cette annexe, les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire, un compte de réserve de 9 mois de loyers est constitué sur 2 ans pour 269 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres d'ING servant pour la réserve du service de la dette et ce jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, le ratio DSCR (ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow net / total service de la dette ») devant rester supérieur à 1,05.

Un contrat similaire a été signé pour un nouveau leasing financier de 6,3 M€ avec ING pour couvrir les besoins d'investissements des trois nouvelles cogénérations de la phase 2 d'Anderlues, non encore mis en œuvre au 31 décembre 2021.

Prêt participatif – FalkenSun SAS

Prêt participatif de 2,5 M€ souscrit par FalkenSun SAS auprès de 889 prêteurs et de La Nef, afin de financer une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour la construction de la centrale photovoltaïque de Tritteling-Redlach.

Cette collecte a clôturé le 9 août 2021 et au 31 décembre 2021, 25.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites.

Ce financement présente une maturité de 2 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM

Emprunt obligataire de 40 M€, souscrit le 15 septembre 2021 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque.

Cet emprunt a une maturité de 7 ans (NC4) et est composé d'une première tranche de 25 M€ qui a été mise à disposition, et d'une deuxième tranche optionnelle de 15 M€. Le taux d'intérêt est de 6% initialement, réduit à 5,5% quand le groupe atteint 15 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.

- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,9 jusqu'au 31 décembre 2025 et 4,2 après.
- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 2,8.
- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 55%.

La première date de test est fixée au 30 juin 2022.

En tenant compte de ces financements, la dette financière courante et non-courante du Groupe au 31 décembre 2021 se décompose ainsi :

Dettes financières courantes et non courantes	31 décembre 2021	30 juin 2021
	€	€
Emprunt obligataire	28 798 393	3 798 393
Crédit bancaire	14 371 168	16 788 993
Prêt d'actionnaire (dont commissions)	0	0
Avances BPI Export	14 625	14 625
Dettes de locations IFRS 16 (simples et crédit-bail)	3 281 037	830 189
Frais d'émission	-1 253 234	-623 043
Dettes financières non courantes	45 211 990	20 809 156
Emprunt obligataire	0	0
Crédit bancaire	3 188 327	3 286 376
Prêt d'actionnaire (dont commission)	0	2 975 442
Dettes sur factoring	311 946	384 455
Dettes de locations IFRS 16 (simples et crédit-bail)	395 095	90 523
Frais d'émission	-47 096	-433 635
Dettes financières courantes	3 848 272	6 303 162
Total dettes financières	49 060 262	27 112 318

La dette sur factoring correspond aux créances cédées avec recours dans le cadre du contrat de factoring clients au 31 décembre 2021 pour 312 K€.

4. AUTRES NOTES D'INFORMATION

4.1. Flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des premiers semestres des exercices 2022 et 2021 présentés dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Variation du BFR	31 décembre 2021	30 juin 2021
	€	€
Stocks	42 651	-244 627
Créances clients	-1 817 310	-442 769
Dettes fournisseurs	-922 633	1 549 765
Autres actifs d'exploitation (CCA, frais étalés)	-75 625	48 658
Variation du BFR d'exploitation	-2 772 917	911 026
Autres actifs	-31 659	-1 097 856
Autres passifs	-3 020 163	2 318 502
Variation du BFR - autres actifs et passifs	-3 051 822	1 220 646
Variation du BFR global	-5 824 739	2 131 672

4.2. Engagements sur contrats de location

Contrats de location immobilière hors champ de la norme IFRS 16

FDE est engagée dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées (échéance maximale 2091) avec néanmoins possibilité de dénonciation.

Les engagements correspondants s'élevant à 3.973 K€ sur l'ensemble de la durée possible de location, sans évolution significative par rapport au 30 juin 2021 (4.006 K€).

4.3. Autres engagements

Engagements sur dettes financières

Les dettes financières courantes et non-courantes accordées au Groupe au 31 décembre 2021 présentent les engagements et garanties suivantes :

Crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR - Bpifrance Financement (6,4 M€) :

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.
- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.
- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de

production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

Crédit bancaire Bpifrance Financement (1,34 M€) :

- Gage de meubles corporels sans dépossession par Gazonor au profit de Bpifrance en premier rang du matériel financé, à savoir trois moteurs électriques de type Siemens 1LA 690V 1500 TR/MIN et système de variation électronique de vitesse Siemens G150 12pulses 690V installés sur le site d'Avion.
- Caution solidaire donné par FDE à hauteur de 1,34 M€ pendant toute la durée de financement.
- Participation en risque de la garantie Bpifrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de garantie « Développement Cas/Cas 2019 ».

Crédit bancaire ING (2,9 M€) :

- Prise en gage du solde créditeur du DSRA.
- Nantissement au profit d'ING de toutes les créances résultant du fonctionnement du projet, soit et sans y être limité : le permis d'exploitation, le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, les polices d'assurance.
- Engagement de poursuite de location de FDE en cas de défaut de Gazonor Benelux et à la première demande d'ING.

Crédit-bail Finamur:

- Nantissement au profit du bailleur, soit la société Finamur, des éléments incorporels résultant à son profit du contrat de crédit-bail et le bénéfice de la promesse de vente tel qu'il est stipulé dans le contrat notarié. Au moyen de ce nantissement, Finamur aura et exercera sur les différents éléments du crédit-bail tous les droits, actions et privilèges conférés par la loi aux créanciers nantis.

Crédit bancaire La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe (1,3 M€) :

- Hypothèque du Bail Emphytéotique du terrain d'assiette des installations
- Gage sans dépossession sur les équipements et matériels de la centrale
- Cession de créances professionnelles (convention de fourniture de chaleur, contrat de service, contrat d'assurance)
- Nantissement de comptes titres financiers des actionnaires
- Gage espèce DSCRA (3 mois du service de la dette)
- Blocage des comptes courants d'associés ouvert dans les livres de l'Emprunteur à hauteur d'un montant de 700 000 €.

Emprunt obligataire EDRAM (25 M€):

- Suretés sur les comptes bancaires dédiés de LFDE International et des sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun et EG NPC au 31 décembre 2021)
- Suretés sur les titres des sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun et EG NPC au 31 décembre 2021)
- Suretés sur les prêts intragroupe dédiés entre LFDE International et les sociétés

financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun et EG NPC au 31 décembre 2021)

Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par le Groupe à l'égard de trois principaux permis actuellement détenus par le Groupe et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 31 décembre 2021 :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7 700 000	41 843 364	<i>néant</i>
Bleue Lorraine Sud	7 250 000	303 573	6 946 427
La Folie de Paris	5 400 000	2 000 513	3 399 487

Chaque permis d'exploration accordé au Groupe comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis et servant d'éléments d'appréciation à un potentiel renouvellement de la part de l'Etat. Par ailleurs, il est important de préciser que les dépenses comptabilisées sur le PER de Bleue Lorraine concernent également des études sur les architectures de puits, la qualité et résistance d'équipements et d'outils de forage et les caractéristiques des charbons lorrains qui peuvent être utiles pour le PER Bleue Lorraine Sud.

Le permis Bleue Lorraine a fait l'objet d'une demande de concession en novembre 2018 tandis que le permis La Folie de Paris avait été renouvelé jusqu'au 7 août 2021, une demande de prolongation exceptionnelle ayant été déposée dont l'instruction suit son cours avec une réponse attendue d'ici le 27 septembre 2022.

4.4. Engagements d'achat d'immobilisations corporelles

Le montant des engagements au 31 décembre 2021 sur commandes fermes (notamment pour les développements du groupe à venir) est de 5.221 K€ HT.

4.5. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, le Groupe FDE est engagé dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous, ainsi que les différentes relations significatives intervenues sur ce semestre.

Transactions conclues avec des parties liées	31 décembre 2021
	€
Prestations NextGen Energy Limited	95 100
Prestations de services - charge	95 100
Intérêts sur emprunt NextGen Energy Limited	8 334
Intérêts sur emprunt actionnaire	3 989
Charge d'intérêts	12 323

Relations avec les parties liées

- (i) Depuis le 1^{er} juillet 2016, un contrat de prestation de services existe entre LFDE International et la société NEL, holding personnelle du Président de FDE, portant sur la promotion des activités de la Société notamment auprès des instances de l'Union Européenne et sur la recherche d'opérations de croissance externe et de financements. En contrepartie de ces services, LFDE International verse à la société NEL des honoraires mensuels d'un montant de 15,9 K€ hors taxes et une charge de 95,1 K€ comptabilisée au cours de ce semestre.
- (ii) Un avenant au prêt actionnaire initialement détenu par Deltec Bank and Trust a été conclu en date du 30 septembre 2020 et en date du 29 octobre 2020, reportant les échéances au 30 juin 2021 au 31 décembre 2021. Par ailleurs, suite à la sortie du capital de la société, Deltec Bank and Trust a transféré ce prêt actionnaire à un autre actionnaire de FDE, NEL et a ainsi notifié la société du transfert le 12 novembre 2020. Ce prêt a été intégralement repayé au 31 décembre 2021.
- (iii) Un autre actionnaire de FDE, a consenti un prêt actionnaire de 325 K€ d'un an en date du 13 novembre 2020. Ce prêt a été intégralement repayé au 31 décembre 2021.

La rémunération globale des principaux dirigeants du Groupe est présentée ci-dessous, incluant également les 95,1 K€ versés à la société NEL.

Rémunération des principaux dirigeants	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Contrat NextGen	95 100	77 500
Rémunération J. Moulin	29 294	46 099
Rémunération A. Forcinal	141 061	167 830
TOTAL	265 454	291 430

Les jetons de présence comptabilisés pour la participation des membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'administration s'élèvent à 17,5 K€ sur le semestre clos le 31 décembre 2021.

4.6. Risque de liquidité, échéances des actifs et passifs

L'exposition du Groupe FDE au risque de liquidité peut être appréciée d'une part par le rapport de ses actifs courants sur ses passifs courants et d'autre part au regard de sa dette financière à moins d'un an, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Direction générale du Groupe FDE revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation soit assurée, en considération notamment de ses échéances d'actifs et passifs.

Le paragraphe « B/ Continuité d'exploitation » de la note 1.2 de la présente annexe aux comptes consolidés indique les différents éléments justifiant de cette continuité à la date de préparation des états financiers du Groupe pour ce semestre 2021.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2021 et au 30 Juin 2021 :

Échéances actifs et passifs - 31 décembre 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		1 328 062	243 084	1 571 146
Créances clients	3 208 446			3 208 446
Autres créances, dont CCA	4 108 374			4 108 374
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 079 363			23 079 363
Dettes financières (hors frais étalés)	-3 848 272	-18 343 213	-26 868 777	-49 060 262
Dettes fournisseurs	-7 701 120			-7 701 120
Autres passifs	-3 559 965	-284 125		-3 844 090
Montants nets par échéance - 31 décembre 2021	15 286 825	-17 299 276	-26 625 693	-28 638 144

Échéances actifs et passifs - 30 juin 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants	0	1 625 361	207 615	1 832 976
Créances clients	1 391 136			1 391 136
Autres créances, dont CCA	4 231 946			4 231 946
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 981 209			6 981 209
Dettes financières	-6 303 162	-19 264 934	-1 544 222	-27 112 318
Dettes fournisseurs	-7 704 936			-7 704 936
Autres passifs	-5 692 220	-509 401		-6 201 621
Montants nets par échéance - 30 juin 2021	-7 096 027	-18 148 974	-1 336 607	-26 581 608

Le montant de dettes fournisseurs au 31 décembre 2021 comprend notamment un montant en litige de 2.465 K€ envers Entrepose Drilling.

4.7. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe est engagé dans divers litiges et procédures.

- (i) Un litige oppose FDE à la société Entrepose Drilling SAS et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre. La société considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Entrepose Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de la Société et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage. Entrepose Drilling conteste cette position de la Société et avait engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec FDE. Le montant total demandé se montait à 3.041 K€ hors taxes. La Société contestait ce fait, imputant la résiliation de ce contrat à Entrepose Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné la Société à payer à Entrepose Drilling la somme de 984 K€ hors taxes, décision exécutée.

Entrepose Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2.067 K€ hors taxes. La Société a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences des prestations de forage fournies par Entrepose Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat la liant à FDE. Dans ce cadre, les conclusions récapitulatives ont été déposées auprès du Tribunal de commerce de Paris le 21 février 2019 par FDE, sur base d'un rapport d'expertise de M. Pierre Gié, la Société demandant ainsi un montant de 6.337 K€ ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1.184 K€ payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1.381 K€ versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

L'assureur de responsabilité d'Entrepose Drilling, HDI Global SE, a contesté les FDE conclusions de FDE via notamment un rapport d'expertise du cabinet Erget. En décembre 2019, FDE a assigné en intervention forcée Entrepose Group, la société mère d'Entrepose Drilling. Entrepose Drilling a proposé un accord amiable, FDE a fait une contreproposition mais ces discussions n'ont pas abouti à une transaction. L'affaire a été plaidée le 3 juin 2021.

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision le 1^{er} octobre 2021 a partiellement fait droit aux demandes d'Entrepose Drilling (qui réclamait 2,1 M€ hors taxes) et condamne FDE à payer 865 K€ (plus intérêts au taux légal depuis mai 2018) avec exécution provisoire du jugement.

Au 31 décembre 2021, FDE a payé 567 K€ des 946 K€ correspondant au montant de la condamnation, à Entrepose Drilling tout en contestant le décompte total de 1,1 M€ réclamé par Entrepose Drilling, lequel inclus la TVA, à tort selon FDE. Une audience a eu lieu le 15 janvier 2022 devant le Juge de l'exécution du Tribunal de commerce de Metz pour statuer sur cette demande et le montant des astreintes réclamées par Entrepose Drilling.

FDE a fait appel des jugements rendus le 1^{er} octobre 2021, devant la Cour d'appel de Paris, la procédure est en cours et Entrepose Drilling (maintenant dénommée Arverne Drilling) doit produire ses conclusions. Dans le cadre d'une procédure devant le Premier Président de la Cour d'appel de Paris, FDE a obtenu de l'ancien actionnaire d'Arverne Drilling, Entrepose Group, une garantie de remboursement des sommes payées par FDE au titre du jugement de première instance dans le cas où FDE obtiendrait gain de cause en appel et où Arverne Drilling ferait défaut sur ce remboursement.

- (ii) Un litige oppose à la Compagnie Financière de Saint Roch, qui a réclamé au cours de l'année 2017 un paiement complémentaire de 300.000 € au titre de prestations de services fournies dans le cadre de l'introduction en bourse de FDE en juin 2016 et que celle-ci conteste. Cette demande a été rejetée par FDE dans la mesure où l'intégralité des sommes prévues par le contrat la liant à Compagnie Financière de Saint Roch avait déjà été réglées en accord avec les stipulations de ce contrat.

La Compagnie Financière de Saint Roch a néanmoins engagé le 5 octobre 2017 une action au fond contre FDE devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant désormais 620.000 € en principal au titre des prestations de services qu'elle invoque, ainsi que 600.000 € au titre de la perte d'opportunité d'investissements divers et 50.000 € au titre du préjudice d'image et moral lui ayant été causé. FDE rejette l'ensemble de ces prétentions comme totalement infondées contractuellement, et a formulé une demande d'indemnisation pour procédure abusive d'un montant de 50.000 €.

Suite à un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Paris le 22 février 2019, la Compagnie Financière de Saint-Roch a été débouté de l'ensemble de ses demandes. Celle-ci a fait appel de ce jugement le 4 avril 2019.

Par une décision en date du 15 juin 2020, la Cour d'appel de Paris a confirmé le premier jugement et débouté la Compagnie de Saint Roch de toutes ses demandes, la condamnant à verser à FDE la somme de 5.500 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

La Compagnie Financière de Saint-Roch a introduit un pourvoi en cassation le 26 mars 2021 et la procédure est en cours devant la Cour de cassation.

- (iii) Un litige prud'homal est en cours chez Gazonor, l'ensemble des risques pour le Groupe ayant été correctement évalués et comptabilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019. Par jugement du 18 septembre 2018, le Conseil de Prud'hommes de Lens a considéré que le licenciement était fondé mais pas sur une faute grave, requalifié en licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Le plaignant a interjeté appel de cette décision, les conclusions et répliques ont été échangées par les parties, les dernières du plaignant ayant été produites en juillet 2019 et celle de la Société envoyée le 19 octobre 2020.

La Cour d'appel de Douai du 17 décembre 2021 a confirmé le jugement du Conseil de prud'hommes en réévaluant à la baisse certaines demandes du plaignant. FDE a décidé de ne pas faire appel et s'est acquittée du solde de 52.076 € incluant les intérêts.

- (iv) Gazonor, filiale de FDE, subit depuis mi-2019 des restrictions significatives à ses injections de gaz de mine sur le réseau de transport du gaz de GRTgaz. En dépit d'échanges sur ces difficultés avec GRTgaz et d'un courrier de mise en demeure en date du 16 septembre 2019, ces limitations d'injection ont perduré.

Gazonor a engagé une procédure de règlement de différends devant le CoRDIS contre la société GRTgaz par une saisine en date du 15 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de GRTgaz consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz constitue une entrave caractérisée à son droit d'accéder effectivement à ce réseau de transport tel que prévu par la loi. Elle a donc demandé au CoRDIS d'ordonner à GRTgaz de proposer une modification du contrat conclu avec Gazonor afin de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine avec un point consigne débit minimum, avec des pénalités en cas de violation de cette obligation, et de fournir les informations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau afin de permettre l'anticipation des fluctuations d'injection.

GRTgaz conteste en substance que ces limitations d'injection, qu'elle justifie par ses contraintes d'exploitation et par un plan de conversion du gaz imposé par les pouvoirs publics, qualifient une violation du droit d'accès effectif au réseau de Gazonor.

Le CoRDIS a rendu une décision en date du 4 novembre 2021 rejetant la demande de Gazonor de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine tout en faisant partiellement droit à la demande d'information de Gazonor en imposant à GRTgaz de fournir des estimations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau.

Gazonor a formé un recours contre cette décision le 8 décembre 2021 et a déposé son exposé complet des moyens le 7 janvier 2022. Une réunion de procédure est prévue le 29 mars 2022 afin d'établir le calendrier de la procédure et organiser la poursuite de l'instance.

Gazonor a également assigné GRTgaz devant le Tribunal de commerce de Nanterre par un acte en date du 22 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de GRTgaz consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz et de refuser de transmettre certaines informations qualifie des violations des obligations du contrat d'injection conclu entre les parties.

Dans ses dernières conclusions régularisées le 16 février 2022, Gazonor demande au Tribunal de commerce de Nanterre de condamner GRTgaz à payer une somme totale de 2.310.000 €, afin de réparer le préjudice directement lié à ces manquements contractuels ainsi qu'une somme de 100.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

GRTgaz conteste avoir manqué à ses obligations contractuelles et a conclu au rejet des demandes de Gazonor, demandant également au Tribunal de condamner cette dernière au paiement d'une somme de 75.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile

La procédure de recours contre une décision du CoRDIS devant la Cour d'appel de Paris et devant le Tribunal de commerce de Nanterre dure généralement entre 12 et 18 mois.

4.8. Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne, articulée autour des indicateurs de coûts de prospection, de production et d'EBITDA par secteur opérationnel. Sur cette base, l'activité du Groupe est regroupée en trois secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz. Les secteurs opérationnels sont les suivants au 31 décembre 2021:

- Exploitation et valorisation du gaz de charbon (Moselle - Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en circuits courts.
- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues - Belgique) : captage de gaz issu des mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur.
- Exploitation et valorisation de l'énergie solaire (Grand Est) : installation et exploitation d'une centrale solaire thermique (Cellcius) et d'un champ photovoltaïque (Falkensun).

Les tableaux suivants présentent, par secteur, les informations sur le chiffre d'affaires et les informations relatives aux principaux actifs d'exploration et concessions de production détenus par le Groupe au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2021. Les indicateurs de résultat opérationnel et d'EBITDA ne font pas l'objet d'une analyse sectorielle par la Direction générale du Groupe.

Au 31 décembre 2021	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteur	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		9 039 160	63 705		9 102 865
Ecart d'acquisition		47 848			47 848
Droits miniers		24 374 401			24 374 401
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	42 767 254	18 272 994	3 974 234	2 000 513	67 014 994
Flux d'investissement	205 963	2 885 489	2 068 528		5 159 980

Au 30 juin 2021	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteur	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		10 159 860	76 213		10 236 073
Ecart d'acquisition		47 848			47 848
Droits miniers		24 508 782			24 508 782
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	42 581 287	17 211 667	1 895 996	1 996 255	63 685 205
Flux d'investissement	490 429	8 314 556	1 603 820		10 408 805

Les flux d'investissement tiennent compte des opérations de crédit-bail par FDE (gaz de charbon)

Par zone géographique, le secteur hors France ne concerne que la Belgique au 31 décembre 2021. Cette zone présente un chiffre d'affaires sur ce semestre de 817 K€ et des investissements corporels de 1.087 K€ contre respectivement 963 et 3.014 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2021.

4.9. Evènements postérieurs à la clôture

Le Juge de l'Exécution (JEX) a rendu sa décision le 04 mars 2022 et a retenu le montant de la créance d'Arverne Drilling, soit la somme totale de 946 K€, que FDE a désormais réglé. Le JEX n'a pas fait droit à la demande d'Arverne Drilling qui sollicitait le paiement de la somme de 440 000 € d'astreintes et FDE a été condamnée au paiement de la somme de 78 000 € avec intérêts au taux légal à compter du jugement.

4.10. Périmètre de consolidation

<i>Sociétés consolidées - 31 décembre 2021</i>	<i>Pays</i>	<i>% contrôle</i>	<i>% intérêt</i>
La Française de l'Energie S.A.	<i>France</i>	Société mère	Société mère
Concorde Energy Inc.	<i>Etats-Unis</i>	100%	100%
Concorde Energie Paris S.A.R.L.	<i>France</i>	100%	100%
EG Lorraine S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Cellcius S.A.S.	<i>France</i>	100%	51%
FalkenSun S.A.S.	<i>France</i>	100%	75%
LFDE International S.A.R.L.	<i>Luxembourg</i>	100%	100%
Gazonor Holding S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Gazonor S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Gazonor Béthune S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
EG NPC S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Gazonor Benelux S.A.	<i>Belgique</i>	100%	100%
Greenhill S.A.	<i>Belgique</i>	100%	100%

Comme rappelé dans la note 1.1 de cette annexe, le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2021.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE
Avenue du district
57380 PONTPIERRE

Période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021
Le 31 mars 2022

BDO Paris

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-
France

Société de Commissariat aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes, rattachée à la
CRCC de Paris

RCS Paris B 480 307 131 00056 – Code
APE 6920Z

SARL au capital de 60 000 euros – TVA
intracommunautaire FR82480307131

MAZARS

Société anonyme d'expertise comptable et
de commissariat aux comptes

Société inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
CRCC de Colmar

RCS Strasbourg 348 600 990

Capital de 400 000 euros

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE, relatifs à la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Les comptes semestriels consolidés condensés au 31 décembre 2021 ne tiennent pas compte de la prise de contrôle d'une entité significative qui n'a pas été intégrée dans le périmètre de consolidation. Les titres et la dette d'acquisition associée n'ont pas non plus été comptabilisés. Au jour de l'émission du présent rapport, cette acquisition fait l'objet d'un contentieux.

Sur la base de notre examen limité et en raison des faits exposés ci-dessus, nous sommes d'avis que les comptes semestriels consolidés condensés ne sont pas conformes à la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Paris et Strasbourg, le 31 mars 2022,

BDO Paris
Représenté par Sébastien HAAS
Associé



MAZARS
Représenté par Laurence Fournier
Associée



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Pontpierre, le 31 mars 2022,



Julien MOULIN
Président



FDE

Local energy,
positive impact



Société anonyme au capital social de 5.172.813 euros

Siège social: Avenue du District, 57380 Pontpierre

501 152 193 RCS Metz